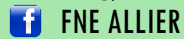




France Nature Environnement  
Maison des Associations  
216 Avenue de la gare  
03290 Dompierre-sur-Besbre

04 70 34 69 49

allienature@orange.fr  
www.fne-aura.org/allier



Madame Marie Odile RIVENEZ  
Commissaire Enquêtrice  
Maire de Bellerive-sur-Allier  
Esplanade François Mitterrand  
12 rue Adrien Cavy  
03700 Bellerive-sur-Allier

Dompierre/Besbre le 13 avril 2021

**OBSERVATION au DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE :  
Projet de construction d'une centrale hydroélectrique intégrée au barrage  
de Vichy 15/03/2021 au 14/04/2021**

La présente enquête concerne une rivière réputée être la dernière encore peu artificialisée d'Europe. Plusieurs études en ont été faites dont une par la Fédération Régionale d'Auvergne pour la Nature et l'Environnement (la FRANE). Cette étude nommée « ALLIER ALLUVIALE » a été éditée en 1999 avec des cartes. La traversée de l'agglomération vichyssoise par la rivière est décrite dans la deuxième partie de cette étude, chapitre X, traitant du tronçon fluvial de ST YORRE à St GERMAIN-DES-FOSSÉS. Cette traversée est un territoire à risque important d'inondation (TRI) décrit et cartographié en 2013 par la DREAL Auvergne. L'ALLIER est également l'objet de deux SAGE, un pour l'amont, l'autre pour l'aval où se situe l'agglomération vichyssoise. **Aucun de ces schémas n'envisage l'éventualité d'un projet de centrale hydroélectrique.**

L'Allier est une rivière à migrateurs ; Saumon, Anguille, Lamproie, Aloze dont certains ont disparu d'une partie du linéaire fluvial du fait de nombreuses causes qui se cumulent et altèrent la continuité écologique de l'axe migratoire. Ces causes sont à l'étude dans le cadre du Plan Loire grands migrateurs (LOGRAMI).

**Notons encore qu'il existe une directive européenne sur l'eau**, obligeant les états membres à restaurer la morphologie naturelle et le bon état écologique des milieux aquatiques, appelés encore « masses d'eau ». Á défaut, le milieu doit néanmoins être amélioré pour atteindre un « bon potentiel » qualitatif et quantitatif. Dans tous les cas, aucun recul de qualité n'est toléré.

Il existe également un règlement européen concernant plus particulièrement l'anguille.

La liste des masses d'eau du bassin Loire Bretagne et leur état visé à l'échéance 2027, sont établis dans le SDAGE. **Nous sommes encore loin des objectifs assignés pour la rivière Allier** (mais ça ne semble pas causer beaucoup de soucis à certains).

Anciennement Fédération Allier Nature

Association pour la protection et l'étude de la nature en Allier  
Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement  
Affiliée à la Frane, à FNE Aura et à France Nature Environnement

La section de rivière en amont du pont-barrage de Vichy jusqu'au pont ferroviaire d'ABREST est un plan d'eau à très faible courant où se décantent les diverses pollutions du bassin supérieur ; il s'y produit un marnage permanent du à la présence de silice, d'azote et de phosphore.

**Si cette masse d'eau est assortie d'un dispositif de production d'électricité, cet aménagement constituera une contrainte supplémentaire à l'amélioration de l'état écologique et, par conséquent, un recul de qualité du milieu.**

Le transit sédimentaire ne pourra pas être rétabli avec l'obligation de maintenir le niveau d'eau nécessaire au fonctionnement de la centrale.

L'impact du plan d'eau ne se limite pas à la difficulté de migration pour le seul saumon. D'autres espèces très vulnérables à ce genre d'obstacle sont à prendre en considération.

**Notre pays est non seulement tenu de respecter l'écologie des cours d'eau, il est également tenu de faire le nécessaire pour prévenir les dégâts des inondations.**

Sur ce tronçon de cours d'eau, la crue de Décembre 2003, estimée autour de 1700 m<sup>3</sup>/s, s'écoulait à 80% en dehors du lit. Celle de 1866, cotée à 3700 m<sup>3</sup>/s, aurait fait monter le niveau d'eau 2m au-dessus de celui atteint en 2003. Il ne faut pas croire que les épisodes de sécheresse dus au dérèglement climatique, nous mettent à l'abri des inondations de grande ampleur comme celles survenues dernièrement en divers points du territoire.

À notre connaissance l'étude d'un Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations n'a pas encore été abordée. Cette procédure remettra en question la présence de tous les équipements en zone inondable. La proposition d'une centrale détourne l'opinion de la priorité que devrait revêtir la dévulnérabilisation du chenal d'écoulement des crues.

**Nous sommes en crise sanitaire, économique et climatique.** Face aux épisodes de sécheresse de plus en plus prononcés, l'effort financier n'a pas encore été fait pour relever le niveau des nappes alluviales de l'Allier dont les capacités représentent plusieurs fois le volume d'eau de la retenue de NAUSSAC. Parmi les autres types de gestion de l'eau, de nombreux réseaux d'adduction présentent encore des fuites peu admissibles fautes d'investissement dans leur entretien.

Face à ces besoins d'investissement, on nous propose de dépenser de l'argent, de l'énergie et des matières premières dans une centrale qui produirait une quantité d'énergie dérisoire alors qu'il n'y a toujours pas les aides nécessaires pour réaliser la rénovation thermique de l'habitat. Cette rénovation nous ferait économiser une quantité considérable d'énergie ; ferait diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et constituerait de plus une source d'emplois nombreux dans l'artisanat du bâtiment.

**A propos de l'hydroélectricité,** voici l'analyse de Jacques PULOU, référent eau pour France nature Environnement Auvergne Rhône Alpes [Ici](#)

En fonction de l'état alarmant de nos cours d'eau, il développe les perspectives dans ce domaine.

**FNE 03 rappelle son engagement en faveur du développement des énergies renouvelables (ENR)** tout en posant la question, « **quelles sont aujourd'hui les priorités dans le domaine de l'eau** compte tenu de la trajectoire effrayante de + 3,9° de la température et ses conséquences ? ».

Cette question est aussi à poser dans le domaine de **l'électricité nucléaire** qui, avec les risques incalculables que cette technologie fait courir à la planète et ses habitants, gaspille et réchauffe l'eau des fleuves.

La proposition la plus novatrice pour repenser la politique énergétique repose sur les trois piliers, sobriété et efficacité énergétique, développement des ENR. Ce scénario dit **négaWATT** permettra de se passer progressivement des énergies fossiles et du nucléaire à l'horizon 2050.

**En résumé, Madame la commissaire, France Nature Environnement Allier donne un avis défavorable à ce projet et vous demande de bien vouloir apporter au Préfet de l'Allier cet éclairage**

Il nous semble que l'axe fluvial Loire-Allier ne concerne pas seulement le préfet de l'Allier mais également le préfet de bassin responsable de l'exécution du Plan Loire et ayant délégation du ministre de l'environnement pour approuver le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Veuillez agréer, Madame le Commissaire Enquêtrice, l'expression de nos meilleures salutations écologiques.

Gérard MATICHARD  
Président FNE 03



Avec la participation de Christian GUINARD, Président d'honneur de la fédération départementale, ancien membre du comité de bassin Loire Bretagne.